

**PRÉFECTURE DE L'ISÈRE - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**- Demande d'autorisation environnementale pour la création d'un réservoir de solvants chlorés  
par la  
société SUEZ RR IWS CHEMICALS FRANCE  
sur la commune de Le Pont-de-Claix**

**Siège social : 1 rue Buster Keaton CS 40153 69808 Saint-Priest CEDEX**

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2022-06-08 du 10 juin 2022 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du lundi 4 juillet 2022 à 9h au vendredi 5 août 2022 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est :

- une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

**Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant notamment une étude d'impact ainsi qu'une absence d'avis de l'Autorité Environnementale est consultable :**

- **en mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête**, sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>)
- **sur un poste informatique** accessible gratuitement au sein de la mairie de Le Pont-de-Claix :

**Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :**

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Le Pont-de-Claix.
- **par courriel** à l'adresse suivante : [ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr) jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 17 h.
- **par voie postale** à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Le Pont-de-Claix, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (cf. lien supra)

Le commissaire-enquêteur, M. Yves DE BON, ingénieur TPE retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Le Pont-de-Claix, aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- jeudi 21 juillet 2022 de 14 h à 17 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :**

- Mme Claire ALONSO, directrice du site, tél. : n° 04/76/69/50/63 ou par courriel : [claire.alonso@suez.com](mailto:claire.alonso@suez.com)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : [ddpp-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-ic@isere.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Le Pont-de-Claix, sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.